

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES

SIEGE SOCIAL : Aeroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR DEUX POSTES D'ADMINISTRATEURS REPRESENTANTS LES NOUVEAUX
ACTIONNAIRES**

1. Objet

La société SYPHAX AIRLINES s'est engagée au niveau du prospectus d'introduction en bourse à réserver deux sièges au sein de son Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du placement garantie.

A cet effet, la société SYPHAX AIRLINES informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers clos le 31 Décembre 2012.

2. Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de SYPHAX AIRLINES, ni parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction au marché financier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société SYPHAX AIRLINES pour les personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales
- Une expérience dans le secteur du transport aérien serait fortement souhaitée.

3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général de SYPHAX AIRLINES ;
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un CV détaillé ;
- Une photo récente ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions SYPHAX AIRLINES prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par MAC-SA sis au Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance – Tunis.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de SYPHAX AIRLINES et portant la mention : « **Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les nouveaux actionnaires** » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre de SYPHAX AIRLINES sis au Rue du Lac VICTORIA, les berges du lac 1, 1053 Tunis-Tunisie au plus tard le 20 Juin 2013.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2013 à l'hôtel l'acropole –Les Berges du Lac.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société SYPHAX AIRLINES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital des personnes physiques et morales et de plus de 5% pour les institutionnels s'abstiendront de voter.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

Historique en tant qu'administrateur :

.....

.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du placement garantie au sein du Conseil d'Administration de la société SYPHAX AIRLINES.

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*